

De nombreuses informations sont régulièrement mises à jour sur le site de la commune [www.gesves.be](http://www.gesves.be)  
(« Vivre à Gesves » / « Jeunesse et Petite enfance » ou « Sport et Loisirs »)

La coordination ATL est également là pour répondre aux questions des parents, des animateurs ainsi que de toute personne agissant (ou voulant agir) dans le secteur de l'ATL.

Nous pouvons aussi vous conseiller pour les formations qualifiantes ou non dans ce Secteur (dès 16 ans).

[atl.gesves@coala.be](mailto:atl.gesves@coala.be)  
0476 968 430 – Olivier Geerkens  
0476 968 428 – Christophe Duez



L'asbl COALA, conventionnée avec la commune de Gesves et l'ONE, pour la Coordination ATL est un Service de jeunesse et un Organisme de formation reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE, actifs dans le secteur extrascolaire au sens large :  
Tout espace-temps collectif, durant lequel un enfant, un jeune participe à des animations encadrées avec des animateurs qualifiés.

Classes vertes- Formations ATL et Centres de vacances - Séjours de vacances  
Accueil extrascolaire - EDD et Ludothèques  
[www.coala.be](http://www.coala.be)

*Imprimé à l'occasion d'une réunion d'information aux acteurs de l'ATL organisée le 25 février 2013 par l'asbl COALA - Coordination ATL Gesves, à partir d'un quadriptyque édité par l'ONE en 2012.*

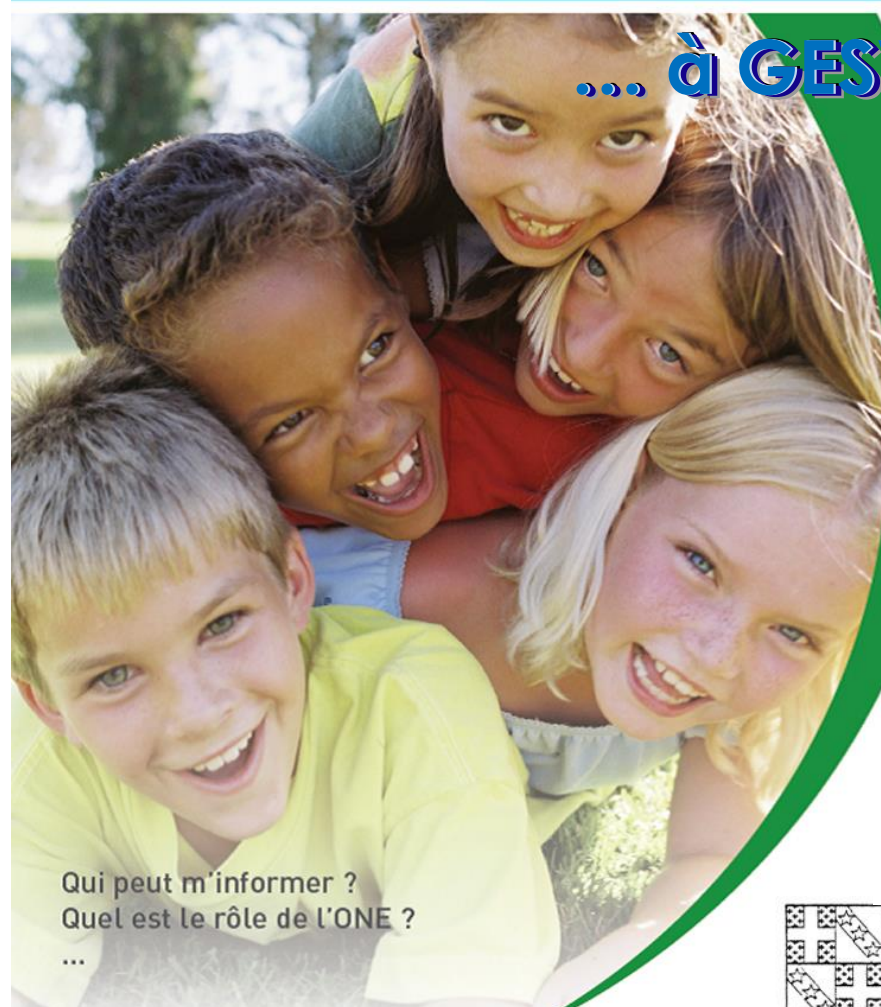
**Mise à jour du 28/02/2015**



Accueil des enfants de 2,5 ans et plus

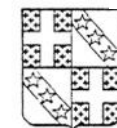
## L'ACCUEIL DES ENFANTS DURANT LEUR TEMPS LIBRE QUELLES ACTIVITÉS POUR VOTRE ENFANT ?

... à GESVES



Qui peut m'informer ?  
Quel est le rôle de l'ONE ?

...



Commune de Gesves  
Echevinat de la jeunesse



## Un peu d'Histoire...

Le 16 mars 2007, la Commune de Gesves « entrait » dans le décret ATL, relatif à la coordination de l'accueil des **enfants de 2,5 à 12 ans** durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

**4 objectifs de ce décret** : l'épanouissement global des enfants, la cohésion sociale, la facilitation et consolidation de la vie familiale ainsi que la qualité de l'accueil.

Un état des lieux a alors permis de mettre en évidence les besoins spécifiques de la commune en matière d'accueil :

- ↳ renforcer qualitativement l'accueil des enfants au sein des écoles ;
- ↳ inclure les initiatives existantes « hors infrastructures scolaires » ;
- ↳ développer quantitativement l'offre extrascolaire et soutenir de nouvelles initiatives.

**L'asbl COALA est conventionnée avec la commune et l'ONE pour assumer la Coordination de l'Accueil durant le Temps Libre.**

**Contacts :** **Christophe Duez** et **Olivier Geerkens**  
**0476 968 428**                      **0476 968 430**  
**christophe@coala.be**            **olivier@coala.be**

Permanence à l'administration communale les mardis et vendredis.

La Commission Communale de l'Accueil (**CCA**) est actuellement présidée par l'**échevin Eddy Bodart**. Par le passé, elle a validé :

- La création de l'asbl Gesves EXTRA reprenant tous les opérateurs extrascolaires pour une meilleure coordination ;
- L'édition et la diffusion de la brochure reprenant tous les accueils organisés à Gesves ;
- L'organisation d'une journée d'animation inter-réseaux en Juin de chaque année ;
- Un projet de Coordination Locale pour l'Enfance (**Programme CLE**) pour 5 ans, celui de 2012-2016 qui a été récemment agréé par l'ONE a notamment comme objectifs :
  - La qualité des accueils, notamment via la formation des accueillant-e-s
  - La diversité de l'offre d'accueil
  - L'information aux parents

A présent, durant chaque période de vacances, les enfants ont la possibilité de participer à des animations « structurées » à Gesves.

Toutes ne sont pas des « Centres de vacances » qui impliquent un agrément par l'ONE basé notamment sur des normes d'encadrement et un **projet d'accueil spécifique**.

Pour savoir si un centre de vacances est agréé, le plus simple est de surfer sur le site [www.centres-de-vacances.be](http://www.centres-de-vacances.be)

- **Plaine communale**

4 semaines en juillet, du lundi au vendredi  
Enfants de 2,5 à 15 ans  
Echevin : Eddy Bodart  
[eddy.bodart@uclouvain.be](mailto:eddy.bodart@uclouvain.be)

- **Plaines Gesves EXTRA asbl**

Toutes les vacances scolaires sauf pendant la plaine communale  
Enfants de 2,5 à 12 ans  
Semaines thématiques  
[info@gesvesextra.be](mailto:info@gesvesextra.be) - 0491 360 578

- **Camp du Patro**

Aboutissement des réunions hebdomadaires (samedi)  
Du 21 au 31 juillet  
Enfants dès 7 ans  
[patrodegives@gmail.com](mailto:patrodegives@gmail.com)

Il existe beaucoup d'autres organisations de « **stages** » durant les vacances. Ces stages **ne sont** pourtant **pas** agréés comme Centres de vacances.

Normalement, un lien avec l'ONE existe cependant puisque *toute personne organisant de manière régulière un accueil d'enfants de moins de 12 ans est obligé de se déclarer à l'ONE sauf si elle est liée à une fédération sportive, notamment (Code de qualité ONE).*





## Les centres de vacances



Choisir et trouver des activités pour ses enfants durant les congés scolaires est tout un défi. Parmi les nombreuses offres d'accueil, privilégiez celles qui sont agréées « centre de vacances ».

Les organisateurs se sont engagés à respecter différents critères : qualification des animateurs, activités variées, projet d'accueil qui part des besoins des enfants...

De plus, cet agrément signifie que l'ONE assure un contrôle et un accompagnement de ces centres.

Il existe trois types de centre de vacances :

- **La plaine** : organisée toute la journée avec retour à la maison le soir, la plaine se déroule souvent dans l'environnement local de l'enfant.
- **Le séjour** : départ pour plusieurs jours à la mer, à la campagne, en Belgique ou à l'étranger, les séjours garantissent des moments collectifs forts et enrichissants.
- **Le camp** : les enfants inscrits dans une section locale de mouvement de jeunesse partent au « grand camp » durant l'été.

Plus d'info, sur les organisateurs agréés de votre région et leur programme d'activité via :

[www.centres-de-vacances.be](http://www.centres-de-vacances.be)

## La coordination accueil temps libre



Les Communes qui le souhaitent peuvent s'engager dans une dynamique de Coordination de l'Accueil des enfants durant leur Temps Libre (ATL).

L'objectif de celle-ci est de développer le secteur et d'améliorer la qualité de l'accueil, pour répondre aux besoins identifiés des familles, des enfants et des professionnels.

Pour y arriver, l'ensemble des acteurs de l'ATL se réunit régulièrement au sein d'une commission communale de l'accueil (CCA). Les familles y sont également représentées via les associations de parents d'élèves et via les mouvements d'éducation permanente tels que la Ligue des Familles, Vie Féminine, Femmes Prévoyantes...

**Le Coordinateur ATL (m/f)** au sein de la Commune, rassemble, soutient, informe, crée des liens entre les acteurs concernés et met à votre disposition l'information sur l'offre d'accueil existante.

N'hésitez donc pas à vous adresser à lui.

Vous trouverez ses coordonnées sur le site internet de l'ONE ([www.one.be](http://www.one.be)) ou directement auprès de votre administration communale.

## L'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est l'accueil organisé, pour les enfants du maternel et du primaire, principalement dans les écoles, mais aussi dans des lieux extérieurs, avant et après l'école.

Les activités proposées prennent en compte les besoins et les rythmes des enfants. Encadré par des professionnels, l'enfant choisit en fonction de ses envies parmi l'ensemble des activités organisées (coin lecture, jeux de société, bricolage,...).

Les opérateurs d'accueil peuvent demander un agrément à l'ONE et un soutien financier s'ils s'engagent dans un processus de développement de la qualité de leur accueil, via :

- une accessibilité horaire et une continuité avec le temps scolaire,
- un encadrement adapté,
- une formation de base et continue pour tou(te)s les accueillant(e)s,
- un projet d'accueil qui respecte le Code de qualité de l'accueil,
- une participation à la dynamique de coordination de la Commune au travers du programme CLE.

Les activités agréées restent financièrement accessibles.

L'accueillant extrascolaire (m/f) est un trait d'union fondamental entre l'école et la famille, ainsi qu'entre les enfants. Il s'efforce de leur offrir, par sa présence et son action, un espace de vie rassurant et adapté à ses besoins. Il les encadre à travers les activités proposées, en laissant une place importante à leur prise d'initiative et en respectant la notion de temps libre.



L'**asbl Gesves EXTRA** est le seul opérateur extrascolaire agréé à Gesves dans le cadre du Décret ATL.

Il reprend tous les lieux d'accueil « avant et après les cours » :

- Les deux implantations de l'école St Joseph ;
- L'école de la Communauté française ;
- Les écoles communales de Sorée et Faulx-les-Tombes ;
- Un accueil centralisé le mercredi après-midi (Local « Bine être ») ;

Mais aussi

- L'accueil au Hall sportif lors de certaines journées pédagogiques et accueils exceptionnels ;
- La Ludothèque (au sein de la bibliothèque à la Pichelotte)

Gesves EXTRA peut compter sur ses 6 permanents et de nombreux accueillants « volontaires » et/ou ALE.

L'asbl est coordonnée par

Valérie Dubois

0491 360 578

info@gesvesextra.be

www.gesvesextra.be

## Les écoles de devoirs

Les écoles de devoirs (EDD) soutiennent les apprentissages et le travail scolaire de votre enfant en développant des actions éducatives, pédagogiques, créatives, ludiques, sportives et culturelles. Les enfants y sont accueillis à partir de 6 ans jusqu'à 12, 15 ou parfois 18 ans.

Il n'y pas, à ce jour, d'EDD à Gesves.

Leur fonction est plus globale que « l'étude » organisée dans certaines écoles. Ces « études » sont en fait liées à l'Accueil extrascolaire.